

Ville de Cestas

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



Ville de
CESTAS





Le conseil municipal de Cestas
a décidé de créer
un Conseil Municipal des Enfants.

Le Conseil Municipal des Enfants
est un lieu d'expression, de participation à
la vie de la commune et de compréhension
du fonctionnement de la collectivité.

Le Conseil Municipal des Enfants
comptera 20 jeunes conseillers
de CM1 et de CM2 élus pour deux ans.



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

POUR QUOI FAIRE ?

> Pour m'exprimer

Je prends la parole et donne mon avis sur la vie locale.
Je recueille et rapporte l'avis des autres enfants car, élu, je suis leur représentant.

> Pour me former

J'apprends à connaître le fonctionnement de ma ville, le rôle des élus et celui des services municipaux.
J'apprends à gérer un budget.

> Pour agir

Je suis porteur de projets utiles à l'intérêt général. Je recherche des partenaires pour mener à bien ces projets. Je prends des décisions collectivement.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

MODE D'EMPLOI

- > Je peux être électeur si :
 - Je suis élève de CE2, CM1 et CM2.
- > Je peux faire acte de candidature si :
 - J'habite Cestas
 - Je suis en CM1 ou CM2
 - J'ai déposé mon dossier de candidature complet à l'accueil de la mairie ou à l'accueil périscolaire.



Je dépose ma candidature au plus tard le 10 novembre, à l'accueil de la mairie de Cestas ou au centre d'accueil

Je mène ma campagne électorale du 15 au 18 novembre 2021

Je vote le 19 novembre pour élire les élus du CME

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. L'installation

Après les élections, Monsieur le Maire, procède à l'installation du Conseil Municipal des Enfants. C'est un moment solennel qui réunit les élus adultes, les jeunes conseillers nouvellement élus et leurs familles.

2. Durée du Mandat

Le jeune conseiller municipal s'engage pour deux années scolaires.



LES RÉUNIONS

LES SÉANCES PLÉNIÈRES LES COMMISSIONS

① Les séances plénières

Elles réunissent le Conseil Municipal des Enfants en présence d'adultes

Quand ? > Deux à trois fois par an le samedi matin.

Où ? > À l'Hôtel de ville

Pourquoi ? > Pour prendre des décisions

② Les commissions

Trois à quatre commissions qui réuniront sept enfants maximum, le mercredi matin en dehors des vacances scolaires.

Quand ? > Fréquence définie en fonction des propositions faites par les enfants.

Où ? > Site variable selon la commission

Pourquoi ? > Pour construire les projets ensemble





**JE SUIS
CONSEILLER**

**L'ORGANISATION
DE MA NOUVELLE
FONCTION**

Je suis à l'écoute de mes électeurs

Les jeunes conseillers seront à l'écoute des propositions et des doléances de leurs électeurs.

À cet effet, des réunions pourront être organisées au sein des établissements scolaires.

Nos projets

Une fois les projets adoptés, le Conseil Municipal des Enfants les transmettra au Conseil Municipal de Cestas.

Ces projets pourront faire l'objet d'une présentation orale argumentée devant le Conseil Municipal de Cestas qui rendra un avis en séance.





À TOI DE JOUER !

Plusieurs réponses sont possibles

1. C'est quoi le conseil municipal des Enfants ?

- a. Un apprentissage de la citoyenneté
- b. Un lieu pour discuter entre copains
- c. Une participation active à la vie de sa ville

2. Qui peut être candidat ?

- a. Un(e) élève de CM2, scolarisé(e) à Cestas
- b. Un(e) élève de CM1, scolarisé(e) à Cestas
- c. Un(e) élève de CE2, scolarisé(e) à Cestas

3. Pourquoi être candidat ?

- a. Pour faire des propositions concernant ma ville
- b. Parce que j'ai de bonnes notes en mathématiques
- c. Pour représenter les enfants de ma ville

4. Qui choisit les idées d'actions en commissions ?

- a. Les parents
- b. Les jeunes conseillers
- c. Les élus adultes

5. Dois-je m'engager sur la durée entière du mandat ?

- a. Oui, mes électeurs comptent sur moi pour les représenter pendant deux ans
- b. Non, je peux m'arrêter quand je veux
- c. Oui, car en accord avec mes parents j'ai réussi à m'organiser pour faire mes devoirs et aller à mon activité sportive et culturelle

RÉPONSES

Question 1 : a et c – Question 2 : a et b – Question 3 : a et c – Question 4 : b – Question 5 : a et c



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Pour tout renseignement :

Mairie de Cestas – Conseil municipal des enfants
2 avenue du baron Haussmann, 33610 CESTAS
0556781300 - www.mairie-cestas.fr
conseildesenfants@mairie-cestas.fr